

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_059

Conception, fabrication, fourniture et pose des panneaux de baignade et conception, fabrication et fourniture des plaques " activités nautiques "

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Jean-Philippe MARTIN, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Patrick SALSON, Catherine JOUVE par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 30 novembre 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 8	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle la délibération DE_2021_003 du 28 janvier 2021 portant sur le positionnement du SMBVTAM sur son accompagnement aux gestionnaires de baignade et la délibération DE_2021_047 du 30 septembre 2021 portant sur le lancement de l'action concernant la signalétique des sites de baignade déclarés sur le territoire Tarn-amont,

Le président rappelle la délibération DE_2019_034 relatif aux panneaux de repérage sur les parcours pour canoës le long du Tarn,

Il précise qu'un marché a été lancé le 20 octobre 2021. L'objet du marché est la conception, la fourniture, la fabrication et la pose de panneaux de signalétique à vocation « baignade » et la conception, la fabrication et la fourniture de plaques informatives à vocation « activités nautiques » sur plusieurs communes du bassin versant du Tarn-amont. Il est basé sur des prix unitaires par prestations.

Ce marché est décomposé en 4 lots :

- Lot n° 1 : Conception graphique et mise en page des visuelles pour les panneaux baignade (durée maximale prévisionnelle : 8 semaines à partir de janvier 2022),
- Lot n°2 : Fabrication et fourniture des panneaux de baignade (durée maximale prévisionnelle : 8 semaines à partir de début mars 2022),
- Lot n° 3 : Pose des panneaux baignade (durée maximale prévisionnelle : 7 semaines à partir de début mai),
- Lot n°4 : Conception, fabrication et fourniture des plaques informatives (durée maximale prévisionnelle : 14 semaines à partir de janvier 2022).

Il a été publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et affiché au siège du SMBVTAM.

La date-limite de remise des offres était fixée au 18 novembre 2021 à 16h.

8 réponses sont parvenues au SMBVTAM dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. Toutefois une offre a été considérée irrégulière en raison de l'absence du mémoire technique, pièce obligatoire à fournir. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 18 novembre avec lot 1 : 5 offres, lot 2 : 7 offres, lot 3 : 4 offres et lot 4 : 5 offres.

La commission d'achat s'est réunie le 30 novembre 2021 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

- Lot 1 : offre de l'entreprise SAS AD Production pour un montant de 1 560,00 € HT – 1 872,00 € TTC,
- Lot 2 : offre de l'entreprise Sarl Pic Bois Pyrénées pour un montant de 39 200,00 € HT – 47 040,00€ TTC,
- Lot 3 : offre de l'entreprise Sarl Bois et Via pour un montant de 14 000,00 € HT – 16 800,00 € TTC,
- Lot 4 : offre de l'entreprise Sarl Pic Bois Pyrénées pour un montant de 2 450,00 € HT – 2 940,00 € TTC.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressée, le président propose au conseil syndical, de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget prévisionnel 2022 ;

Autorise le président à signer les conventions pour l'implantation des éléments ;

Autorise le président à signer le marché avec les entreprises retenues, en fonction des signatures des conventions, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09 / 12 / 2021
et publié ou notifié
le 10 / 12 / 2021